

## Compte rendu de la séance du 11 décembre 2018

**Présents: R.VIELFAURE, E.TARALLO, G.IMBERT, G.PEREAU, J.ANATOLE, M.LAPIERRE, M.LEMAIRE**

**Excusées: J.CONSTANTIN, M.FANGIER**

Délibérations du conseil:

CDG 07:passation marché contrat prévoyance-maintien de salaire ( 2018 15)

**Protection sociale complémentaire: Mandat au Centre de Gestion pour la procédure de passation d'une convention de participation au titre du risque Prévoyance – Garantie maintien de salaire.**

Le conseil d'administration du CDG 07 a décidé, par délibération en date du 24 octobre 2018, de lancer une nouvelle mise en concurrence **courant 2019 pour un effet au 1er janvier 2020**, afin de sélectionner un nouvel opérateur.

Cette procédure a pour objectif de permettre :

- à tout employeur public territorial du département de l'Ardèche affilié au CDG07 d'adhérer à une convention de participation en prévoyance – garantie maintien de salaire,
- à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à ce service d'accéder à une offre potentiellement attractive du fait de la mutualisation des risques, en garantie prévoyance, et ce pour une couverture à effet du 1er janvier 2019.

**Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1er janvier 2020, renouvelable un an.**

**Vote: unanimité pour**

location d'un meublé de tourisme-institution de la procédure d'enregistrement ( 2018 16)

Le Conseil Municipal,

Considérant la faculté offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une déclaration préalable soumise à enregistrement toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile,

Considérant la multiplication des locations saisonnières de logements – y compris des résidences principales – pour des séjours de courte durée à des personnes qui n'y élisent pas leur domicile,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

la location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune.

un télé service est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration.

**Vote: unanimité pour**

Après quelques communications et questions diverses la séance est levée.